

Réf.: DRH/DPH

Luxembourg, le 15 janvier 2011

AIDE - MEMOIRE
des conditions d'admission détaillées au poste
d'ingénieur-technicien / industriel (m/f)

L'administration communale de la Ville de Luxembourg propose de recruter pour les besoins des services voirie, éclairage public, énergétique, maintenance, autobus et E-City huit ingénieurs techniciens (m/f) de la branche électrotechnique, mécanique, génie civil ou informatique appliquée, sous le régime du fonctionnaire communal.

a) Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- détenir un diplôme d'ingénieur-technicien/industriel sanctionnant une formation :
 - en électrotechnique (réf. : 314/it-elec)
 - en génie civil (réf. : 314/it-geci)
 - en mécanique (réf. : 314/it-meca)
 - en informatique appliquée (réf. : 314/it-inf)
- ou alors un certificat portant sur des études reconnues équivalentes par le département de l'Enseignement supérieur du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- **avoir réussi à l'examen d'admissibilité prévu pour la carrière** dont question auprès d'une commune, d'un syndicat de communes, d'un établissement public placé sous la surveillance des communes, de l'Etat, d'un établissement public de l'Etat, de la Couronne, ou alors de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois ;

Prière de mentionner dans la demande d'emploi une des références sus-indiquées qui correspond aux études accomplies.

b) Missions et profil:

➤ **Division génie civil & construction - service voirie**
1 poste de responsable du centre opérationnel à Cessange

Tâches :

- Direction des équipes techniques
- Coordination des interventions des entreprises ou services externes (sous-traitance)
- Organisation, coordination et supervision, sur le plan technique et administratif de l'ensemble des opérations quant aux travaux d'entretien (équipes sectorielles et équipes trottoir)
- Gestion et encadrement du personnel du dépôt et de l'atelier
- Assurer la réalisation de l'ensemble des travaux pour la maintenance des bâtiments et leur aménagement dans le respect des normes techniques, de qualité, de santé et de sécurité selon

- Supervision du stock central des ouvrages d'art, de la voirie (y inclus les ateliers) et de l'éclairage public
- Garantir l'élaboration et l'application correcte des procédures administratives des diverses activités liées au dépôt
- Mise en place de mesures d'optimisation des processus et de contrôle des coûts, en vue de réaliser des économies

Profil :

- un diplôme d'ingénieur technicien/industriel ou assimilé en génie civil ou en mécanique
- 4 à 5 années d'expérience professionnelle dans le secteur privé, de préférence dans le domaine de la surveillance des chantiers
- permis de conduire B, C, E
- une expérience professionnelle en tant que chef de dépôt et/ou gestionnaire d'une équipe est considérée comme atout

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Claude Walisch, ingénieur au service de la voirie, tél. : 4796 – 3256.

➤ **Division génie civil & construction - service voirie**

2 postes pour le bureau technique / projets

Tâches :

Elaboration de projets en génie civil dans le domaine de la voirie publique couvrant les volets études, soumissions, suivi technique et financier lors de l'exécution ainsi que de la documentation :

- Collecte des données et informations nécessaires à l'établissement du projet
- Etablissement propre du projet avec une gestion des tâches
- Supervision, contrôle, et assistance dans le cadre des études
- Etablissement et suivi des dossiers de soumission publique
- Suivi des travaux d'exécution des projets
- Gestion administrative de base liée à la réalisation des projets
- Documentation et archivage des projets

Profil :

- Diplôme d'ingénieur technicien/industriel ou assimilé en génie civil
- Connaissance dans le domaine de la gestion de projets
- Connaissance de la législation sur les marchés publics
- Maîtrise des instruments de topographie
- Connaissance des outils MS Office (y inclus Access), Ergo, AutoCad
- Expérience professionnelle de trois ans dans un bureau d'études est considérée comme atout

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Claude Walisch, ingénieur au service de la voirie, tél. : 4796 – 3256.

➤ **Division génie civil & construction – service éclairage public**

1 poste de responsable de l'éclairage public

Tâches :

- Direction de l'équipe des monteurs de l'éclairage public
- Pilotage et coordination des interventions des entreprises ou services externes (sous-traitance)
- Organisation, coordination et supervision, sur le plan technique et administratif de l'ensemble des opérations quant aux travaux à effectuer par l'éclairage public
- Assurer sur le plan technique, la réalisation de l'ensemble des travaux et leur aménagement dans le

- Garantir la réalisation correcte des procédures administratives liées aux diverses activités de l'éclairage public
- Mise en place de mesures d'optimisation des processus et de contrôle des coûts, en vue de réaliser des économies

Profil :

- Diplôme d'ingénieur technicien/industriel ou assimilé en électrotechnique ou électronique
- 4 à 5 années d'expérience dans le secteur privé et dans le domaine de la surveillance des chantiers, de la supervision des installations et des systèmes électriques, est considérée comme atout

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Jean Hoffmann, ingénieur-directeur adjoint, division génie civil - construction, tél. : 4796 – 2845.

➤ **Division énergétique**

1 poste de gestionnaire énergétique

Tâches :

- Mise en œuvre et gestion administrative d'une base de données énergétique des bâtiments de la Ville
- Etablissement de bilans énergétiques sur le territoire de la Ville de Luxembourg
- Suivi et assistance technique, sur le plan des aspects énergétiques, des travaux d'assainissement et des nouveaux bâtiments de la Ville, en collaboration avec les services internes et externes
- Gestion de projets dans le domaine des énergies renouvelables
- Traitement des dossiers de demande de subsides en rapport avec l'énergie et la protection de l'environnement
- Gestion du service de conseil en énergie
- Missions d'information et de sensibilisation interne et externe dans le domaine de l'énergie
- Assistance à la participation de la Ville dans divers groupements (Klimabündnis, Quattropole,...)

Profil :

- Diplôme d'ingénieur technicien/industriel ou assimilé avec une orientation en énergétique
- Maîtrise des critères d'efficacité énergétique et des technologies et matériaux s'y rapportant
- Capacité de travail autonome et en équipe
- Esprit d'initiative et d'analyse
- Affinités pour les stratégies de développement durable et des nouvelles technologies dans le domaine de l'énergie et de l'environnement
- Connaissance de la législation nationale et européenne en matière d'efficacité énergétique

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de Monsieur Vincent Mousel, chef de service, tél. : 4796 – 3224.

➤ **Service architecte-maintenance**

1 poste de responsable du centre opérationnel

Tâches :

- Coordination des corps de métiers atelier/transport
- Assurance qualité des interventions
- Décider des priorités des interventions
- Gestion du matériel d'intervention des corps de métier/équipe transport

- Encadrement de la clientèle du service maintenance
- Gestion des réclamations
- Back-up/remplacement du responsable du service / surveillant

Profil :

- Diplôme d'ingénieur technicien/industriel ou assimilé en électrotechnique, génie civil ou mécanique
- Une expérience professionnelle dans le secteur privé, de préférence dans le domaine de la surveillance des chantiers, est considérée comme atout
- Capacité à prendre des décisions et à fixer les priorités
- Faculté à élaborer un plan de travail
- Esprit d'initiative, de coordination, de suivi et de gestion
- Faculté de leadership et une aisance dans les relations interpersonnelles
- Bon sens des responsabilités
- Faculté de travail autonome et en équipe

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de Monsieur Christian Kemmer, chef de service, tél. : 4796 – 2654.

➤ **Service autobus**

1 poste de responsable de la planification

Tâches :

- Mise en œuvre de la politique du service en matière de planification et d'établissement des horaires (courses, lignes, tournées, roulements-bus, etc.)
- Organisation du fonctionnement quotidien de la cellule planification : coordonner et répartir le travail, fixer les priorités, planifier les prestations, respecter et faire respecter les procédures de travail et de sécurité, dispenser des conseils techniques
- Assister et conseiller le personnel afin de garantir l'adhésion du personnel aux objectifs fixés
- Amener son expertise sur la planification des événements spécifiques (déviations, manifestations, chantiers etc)
- Assurer la gestion de l'affichage des informations sur le réseau (horaires, informations, etc.)
- Assurer la participation active aux groupes de travail internes et externes pour les questions liées à la planification
- Assurer la prise en charge des constatations, réclamations et demandes d'information adressées par les clients internes ou externes

Profil :

- Diplôme d'ingénieur technicien/industriel ou assimilé en électrotechnique, génie civil, mécanique, ou informatique appliquée
- Bonnes qualités techniques et managériales
- Bonnes facultés de communication afin d'assurer l'interface entre les interlocuteurs internes et externes
- Compétences d'analyse et esprit de synthèse
- Disposé à travailler selon des horaires décalés et irréguliers
- Capacité à gérer une équipe, à la motiver et à l'amener à atteindre ses objectifs
- Faire preuve d'autonomie, de rigueur, et du sens de l'initiative

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de Monsieur Laurent Hansen, chef de service, tél. : 4796 – 3778.

➤ **Service E-City**

1 poste de chef de projet

Tâches :

- Etablir le lien avec le guichet unique et national : Formulaires, signature électronique, interfaçage
- Maintenance d'applications sur téléphone mobile existantes
- Etablir des cahiers de charges pour des nouvelles applications de communication avec le citoyen
- Encadrement, suivi et contrôle des développements externes de ces applications
- Définir des responsabilités, des dates de livraison et les points critiques des projets
- Analyse, conception et développement des applications WEB
- Collaboration avec le service informatique

Profil :

- Diplôme d'ingénieur technicien/industriel ou assimilé en électrotechnique ou informatique appliquée
- Bonnes qualités techniques et managériales
- Bonnes connaissances au niveau du développement JAVA et PHP
- Bonnes facultés de gestion d'un projet
- Esprit d'organisation et de coordination
- Bonnes facultés de travail en équipe

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de Monsieur Detlev Goetz, chef de service, tél. : 4796 – 3338.

c) **Pièces à joindre :**

- 1) demande d'emploi (veuillez indiquer la référence correspondante !!!)
- 2) acte de naissance ou acte de mariage;
- 3) curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures);
- 4) une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- 5) extrait récent du casier judiciaire (Cité judiciaire, Bâtiment BC, Plateau du St. Esprit, Luxembourg);
- 6) originaux ou copies des diplômes et certificats d'études;
- 7) **une preuve de réussite de l'examen d'admissibilité dans la carrière de l'ingénieur-technicien**
- 8) photo passeport récente.

Les candidat(e)s voudront indiquer le **numéro de téléphone** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, L-2090 Luxembourg, pour le vendredi **28 janvier 2011** au plus tard.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

d) **Modalités de recrutement :**

Le recrutement se fait sur base des dossiers de candidatures, d'entretiens, et le cas échéant suivant d'autres démarches éventuelles à définir selon les situations.

Les candidat(e)s retenue(s) devront se soumettre à un examen médical d'embauche auprès du médecin de travail compétent pour les fonctionnaires communaux, par application des dispositions de l'article 2)

sub d) et 18 de la loi du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, tel que ce texte a été modifié par la suite, notamment par la loi du 5 août 2006. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées aux candidat(e)s en temps utile.

Les candidat(e)s bénéficieront d'une nomination aux fonctions d'ingénieur-technicien par le conseil communal. Suivant le vécu professionnel du/de la candidat(e), la nomination sera provisoire ou définitive.

e) Modalités de rémunération

La rémunération est réglée par les dispositions du règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié par la suite.

Nomination provisoire :

Dans le cas d'une nomination provisoire, une nomination définitive ne pourra être accordée qu'à la fin du service provisoire, c'est-à-dire à la suite d'un stage de 2 années et sous condition de la réussite à l'examen d'admission définitive.

Pendant le stage, le/la titulaire ayant dépassé l'âge de 21 ans bénéficiera d'un traitement correspondant au septième échelon du grade 7, soit 230 points indiciaires, ce qui équivaut à 3.858,20 brut au nombre-indexe actuel de 719,84.

Lors de la nomination définitive, le/la titulaire avancera au grade 9 et il sera tenu compte, pour le calcul du traitement, de la différence entre l'âge réel du fonctionnaire au moment de la nomination définitive et l'âge fictif de début de carrière (21 ans), conformément à l'article 7 modifié du règlement grand-ducal précité.

Nomination définitive :

Par application de l'article 6ter du règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié dans la suite, le/la fonctionnaire continue à bénéficier de son ancienneté aux grade et échelons dans son ancienne carrière.

Promotions :

Le/la fonctionnaire avancera au grade 10, trois années après la nomination définitive. Il/elle bénéficiera du grade 11, six années après la nomination définitive sous réserve d'avoir passé avec succès l'examen de promotion requis. L'avancement aux grades 12 et 13, c'est-à-dire aux grades du cadre fermé, est régi par les dispositions du règlement grand-ducal précité, et fait fonction des pourcentages fixés pour les différents grades par rapport à l'effectif total de la carrière.

Autres modalités :

Le cas échéant le/la fonctionnaire pourra bénéficier d'une allocation de famille de 419,37€

Le traitement est adapté aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse de Prévoyance des Fonctionnaires et Employés Communaux ainsi qu'à la Caisse de Maladie y rattachée, dont bénéficieront également, le cas échéant, certains membres de sa famille.
